

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## sur les projets de modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de REBAIS, de SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, et de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE

Par arrêté n°A 35 2020 en date du 06 octobre 2020, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques sur les projets de modifications des PLU des communes de REBAIS, de SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, et de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE.

À cet effet, M. CHARLIAC, Attaché de direction Edf en retraite, a été désigné par le Tribunal administratif de Melun comme commissaire enquêteur.

Les pièces des dossiers et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN et en mairies de **REBAIS, de SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, et de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE**, pendant la durée de l'enquête, du **mardi 27 octobre 2020 à 9h00 au samedi 28 novembre 2020 à 24h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique sera close le 28 novembre 2020 24h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN et sur le site internet : <http://www.cc2morin.fr/>

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur l'un des registres ouverts à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN** ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[ModifPLURebais@gmail.com](mailto:ModifPLURebais@gmail.com)  
[ModifPLUSaintMarsVieuxMaisons@gmail.com](mailto:ModifPLUSaintMarsVieuxMaisons@gmail.com)  
[ModifPLUSaintRemydeLaVanne@gmail.com](mailto:ModifPLUSaintRemydeLaVanne@gmail.com)

en mentionnant en objet « ENQUETE RELATIVE AUX MODIFICATIONS DES PLU DE de **REBAIS, de SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, et de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE** ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN**.

Le commissaire enquêteur recevra :

En mairie de **REBAIS**, 2 Rue de l'Hôtel de Ville 77510 REBAIS, aux dates et heures suivants :

Mardi 27/10/2020 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 18/11/2020 de 9h00 à 12h00  
Samedi 28/11/2020 de 9h00 à 12h00

En mairie de **SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS**, 16 Rue Saint-Médard 77320 Saint-Mars-Vieux-Maisons, aux dates et heures suivants :

Mardi 03/11/20 de 16h00 à 19h00  
Vendredi 20/11/20 de 9h00 à 12h00

En mairie de **SAINT-REMY-DE-LA-VANNE**, 14 Rue principale 77320 Saint-Rémy-de-la-Vanne, aux dates et heures suivants :

Vendredi 06/11/20 de 15h00 à 18h00  
Lundi 16/11/20 de 15h00 à 18h00  
Mercredi 25/11/20 de 15h00 à 18h00

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue des enquêtes publiques, une copie des rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public au siège de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORINS et en mairies de **REBAIS, de SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, et de SAINT-REMY-DE-LA-VANNE**, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN pendant un an.

Au terme des enquêtes publiques, les projets de modifications des PLU, éventuellement complétés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN.

L'autorité compétente en charge des modifications des PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX MORIN.

Le Président

Jean-François DELESALLE

